

M. le président suppléant: Le député d'Asiniboia veut maintenant aller plus loin et traiter la question de la stabilisation des prix minimums et d'autres questions. Je dois me rappeler que nous sommes présentement saisis du crédit n° 563 qui a trait aux indemnités à accorder sous le régime de deux lois. Si le député a le consentement unanime du comité pour...

Des voix: Non!

M. le président suppléant: ...aborder d'autres questions du domaine de l'agriculture, je me rends à la volonté du comité.

M. Cruickshank: Laissez!

M. le président suppléant: Si le député n'a pas le consentement unanime du comité pour aborder des questions étrangères à celle des indemnités, je dois l'inviter à restreindre ses observations au crédit à l'examen.

M. Argue: Je restreindrai mes observations à la question des indemnités. J'ajoute que la seule conclusion possible de tout ce qu'a dit le ministre ce soir, c'est que le Gouvernement n'a pour le moment nullement l'intention d'établir un prix minimum pour la viande de bœuf.

M. Cruickshank: Cela ne se rapporte nullement à la question.

M. Argue: Le ministre nous a parlé des montants versés aux cultivateurs à titre d'indemnité pour les bêtes abattues. Sauf erreur, on a versé une somme de \$21,000 à un abattoir. Le ministre n'en a pas donné le nom mais il s'agirait en l'occurrence de l'abattoir Burns. Je voudrais savoir combien de têtes de bétail et de porcs, ou autres, sont visés par ce crédit. Puis, lorsque le ministre répondra, je lui demanderai une question complémentaire.

L'hon. M. Abbott: Vous le garantissez?... une seule?

Une voix: Êtes-vous d'avis que les agriculteurs recevront trop?

M. Argue: Non.

L'hon. M. Abbott: Renvoyez la question au comité de l'agriculture.

Le très hon. M. Gardiner: Il s'agit de 49 bouvillons de deux ans; d'une femelle, une vache de six ans. Les premiers bouvillons que j'ai mentionnés avaient deux ans et se trouvaient en bon état. Voici maintenant 24 bouvillons de type moyen formant le prochain groupe, dont l'état était passable. Il y a, ensuite, 57 agneaux d'un an; 11 moutons de quatre ans. Voilà le total des animaux sortis des parcs des abattoirs pour être détruits.

[M. le président suppléant.]

Le montant qui a trait aux 49 premiers bouvillons, est de 13,160 dollars. Celui qui se rapporte à la vache de six ans de 239.60 dollars; la somme pour les 24 bouvillons de type moyen est 6,548.75 dollars; pour les 57 agneaux, de 20 dollars par tête, soit 1,140 dollars; et pour les 11 moutons de quatre ans, de 20 dollars par tête, soit 220 dollars.

M. Argue: Ma prochaine question est la suivante: les prix versés aux abattoirs étaient-ils du même ordre que la compensation aux cultivateurs? Le ministre dispose-t-il d'une documentation qui indiquerait ce que la société Burns a payé ces animaux? Je m'efforce de déterminer si c'est ce que la compagnie Burns a payé ou si la société a réalisé un profit?

Le très hon. M. Gardiner: La société Burns et d'autres établissements de salaison ont touché une indemnité fondée sur la valeur marchande des animaux. On ne leur accorde rien de plus. Cependant, je puis citer quelques chiffres à l'honorable député, pour indiquer de quelle façon on a indemnisé d'autres propriétaires.

En voici un exemple: une génisse rouge d'un an était évaluée à \$260 aux termes de la loi des épizooties. A ce montant on ajoutait \$40, comme allocation supplémentaire, en plus de la valeur marchande de l'animal. Je vous indique maintenant la différence entre une génisse et un bouvillon (*Rires*) dont la valeur est à peu près la même.

M. Cruickshank: Mais il y a une différence.

Le très hon. M. Gardiner: La valeur s'établit à \$345 pour un bouvillon de deux ans. L'allocation supplémentaire dans ce cas est de \$15, tandis qu'elle est de \$40 lorsqu'il s'agit d'une génisse. On en comprend la raison.

M. Charlton: Je serai bref. Étant donné ce que le ministre a dit et le peu de temps qu'on a mis à circonscrire la maladie dans la région en quarantaine, j'estime qu'il convient de féliciter le ministre. Je désire cependant ajouter que le ministre ne devrait pas se sentir trop rassuré par ces résultats. Je ne veux pas mettre la situation au pire, mais je désire signaler que le Canada est le pays le plus froid où la maladie ait jamais fait son apparition. C'est ce qui a favorisé le ministre et a permis au ministère de restreindre la maladie à la région mise en quarantaine.

A ce sujet, j'aimerais citer un passage tiré d'un des meilleurs ouvrages techniques sur le sujet. Je me reporte au livre d'Hutyra et Marek intitulé *Pathology and Therapeutics of the Diseases of Domestic Animals*, où il est écrit:

La maladie se propage avec une rapidité exceptionnelle pendant les temps chauds tandis qu'elle n'est pas aussi virulente durant l'hiver. Avec